



DÉCLARATION

Examen d'utilisation des ressources de la Chambre des communes

Ottawa (Ontario) – Le 8 mars 2021

L'honorable Anthony Rota, Président de la Chambre de communes et président du Bureau de régie interne, confirme que le Bureau a examiné l'utilisation qu'a faite Mme Yasmin Ratansi, députée de Don Valley-Est, des ressources de la Chambre des communes. Le Bureau a procédé à un examen après avoir reçu une plainte selon laquelle Mme Ratansi avait utilisé de manière irrégulière ses ressources parlementaires en employant sa sœur en tant qu'adjointe à son bureau de circonscription, ce qui contrevient au [Règlement administratif relatif aux députés](#).

Conformément à la [Loi sur le Parlement du Canada](#), le Bureau a compétence exclusive pour statuer sur la régularité de l'utilisation de fonds selon les règlements, les politiques et les directives qu'il a établis.

Le Bureau a mené cet examen au cours de réunions à huis clos lors de ses rencontres du 26 novembre 2020, du 3 décembre 2020, du 28 janvier 2021 et du 25 février 2021. Dans le cadre du processus d'examen, Mme Ratansi a eu l'occasion de faire des soumissions écrites et orales au Bureau avant que ce dernier rende une décision.

À sa rencontre du 25 février 2021, le Bureau a statué que Mme Ratansi avait enfreint le *Règlement administratif relatif aux députés* en employant sa sœur à son bureau de circonscription du 23 janvier 2017 au 2 novembre 2020. En conséquence, le Bureau a décidé que Mme Ratansi devra rembourser à la Chambre des communes les indemnités de départ et de préavis, soit un total de 9 391,72 \$, qui ont été versées à sa sœur à sa cessation d'emploi. Le Bureau a également pris note de l'absence de coopération de Mme Ratansi durant l'examen.

Cette affaire ne fera l'objet d'aucun autre commentaire.

Pour plus de renseignements :

Heather Bradley
Directrice des communications
Bureau de la présidence de la Chambre des communes
613-995-7882

heather.bradley@parl.gc.ca

[Suivez-nous](#)

